

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL KATA / COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours. Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés au championnat de la ligue régionale.

- **4 premiers qualifiés.**
- **6 premiers qualifiés** (podium + les deux 5èmes) au-delà de 16 participants.